

Beilage 15

Résumé de l'exposé de Me Alexandre Jetzer, ler secrétaire du Vorort, sur la promotion des exportations et capacité de concurrence de l'économie suisse
à la conférence des ambassadeurs du 2 septembre 1976

La prospérité de la Suisse dépend essentiellement de son économie extérieure. Pour surmonter la phase de récession intense et persistante que nous traversons actuellement, il est indispensable que la demande en provenance de l'étranger se ranime nettement, de sorte que le remède à nos difficultés, seule l'économie d'exportation est en mesure de nous le fournir. C'est dire l'importance des mesures de promotion des exportations pour l'économie suisse dans son ensemble.

Les mesures visant à encourager les exportations comportent deux aspects. Les mesures internes tendent à procurer à notre industrie d'exportation une position de départ aussi favorable que possible; au sens large, celles-ci comprennent toutes les dispositions qui ont, dans un sens ou dans l'autre, un effet sur la capacité de concurrence de l'industrie d'exportation et, au premier rang évidemment, les mesures monétaires, la garantie des risques à l'exportation, le financement des exportations et d'autres mesures semblables.

Les mesures externes sont celles qui consistent à soutenir directement l'exportateur dans ses campagnes de vente. On compte parmi celles-ci les missions de goodwill, l'activité des attachés commerciaux à l'étranger, les commissions mixtes, les conseils aux exportateurs, l'information sur les marchés étrangers, etc.

Dans le cadre de la présente conférence, les mesures de promotion des exportations que nous envisageons sont évidemment avant tout les mesures externes. Mais tous les effets déployés actuellement par l'économie privée elle-même, par les autorités fédérales, par l'OSEC et tout particulièrement par les ambassades de Suisse à l'étranger pour favoriser la promotion des exportations suisses, n'auront pas les effets dynamiques attendus par notre économie extérieure s'ils ne sont pas accompagnés, sur le plan intérieur, d'une politique visant délibérément à sauvegarder, voire à améliorer la capacité de concurrence de l'économie suisse. Ce maintien de la capacité de concurrence de notre économie revêt une telle importance aux yeux du Vorort que nous avons jugé utile d'en faire le thème essentiel de cet exposé. Ce problème a d'ailleurs fait l'objet d'une publication récente du directeur du Vorort, M. Gerhard Winterberger, sous le titre "Die Erhaltung der Wettbewerbskraft der schweizerischen Wirtschaft" (Série de publications du Vorort, no 4).

Tous ceux qui attachent de l'importance au maintien, voire à l'amélioration du niveau de l'emploi devraient apporter la plus grande attention au maintien de la capacité de concurrence de l'économie. Le souci de ce maintien devrait donc constamment être à l'esprit des autorités et des partenaires sociaux, voire devenir leur objectif principal. La poursuite de cet objectif exige la mise en place de conditions générales aussi favorables que possible à l'activité économique, non pas seulement de la part des autorités, mais également de celle des partenaires sociaux et finalement des entreprises elles-mêmes.

A cet égard, il est indispensable que les autorités mènent une politique efficace de stabilité, veillent à un approvisionnement suffisant de l'économie en monnaie et en crédit et établissent un climat favorable du point de vue fiscal, du point de vue des investissements et de celui de la concurrence. Les autorités devraient renoncer

à l'introduction de législations par trop perfectionnistes, imposant des charges improductives à l'économie. L'Etat social se doit, dans la période actuelle, de s'imposer une certaine retenue. Sont également indispensables une politique économique extérieure libérale menée de façon dynamique, ainsi que des mesures appropriées de financement et de promotion des exportations.

Le problème numéro 1 de l'industrie suisse est actuellement le niveau exagérément élevé du franc suisse. Selon les indications de la Banque nationale, le franc suisse a renchéri depuis mai 1971 de 65% en moyenne pondérée par les exportations (chiffre de juin 1976). Ce pourcentage dépasse de beaucoup les taux d'appréciation d'autres monnaies, dont le cours, en moyenne pondérée par les exportations, s'est également élevé depuis 1971. Ainsi, le taux d'appréciation de l'Allemagne de l'Ouest a été de 30%, celui de la France et de la Belgique de 7%, celui des Pays-Bas de 15%, celui du Canada de 3% et celui du Japon de 17%. Les monnaies de la Grande-Bretagne (- 33%), de l'Italie (- 39%) et des USA (- 7%) se sont même dépréciées (moyenne pondérée par les exportations).

Cette tendance à l'appréciation du franc suisse ne devrait guère s'atténuer nettement dans un proche avenir. La stabilité politique et économique, le succès de la lutte contre l'inflation et l'excédent de la balance des paiements sont autant d'éléments qui maintiennent la pression à la hausse. Certes, la détérioration de notre capacité concurrentielle causée par la hausse du cours de notre monnaie a été compensée en partie par l'évolution des coûts, souvent plus favorables en Suisse qu'à l'étranger. D'ailleurs le franc suisse était nettement sous-évalué au printemps 1971. Il n'en reste pas moins que nos produits ont subi, sur les marchés mondiaux, un notable renchérissement (en monnaie locale), qu'on ne saurait considérer simplement comme le correctif d'une sous-évaluation antérieure ni comme la compensation d'une différence de coûts.

Plusieurs études ont été effectuées ces derniers temps pour suivre l'évolution des quote-parts d'importations de produits suisses sur des marchés déterminés. On a constaté à ces occasions qu'en dépit d'une notable appréciation de notre monnaie, ces quote-parts s'étaient maintenues dans l'ensemble au même niveau et certains se sont empressés d'en conclure que le franc suisse n'est pas surévalué et que la capacité de concurrence de la Suisse est sortie intacte des orages monétaires de ces dernières années.

Il convient d'insister sur le fait que des quote-parts d'importation sont des indicateurs assez peu sûrs de la capacité concurrentielle d'une économie. Trop de facteurs exercent leur influence dans ce domaine pour qu'on puisse en tirer des conclusions inattaquables. L'affaiblissement de la capacité de concurrence d'un pays - qu'il soit dû à la montée en flèche de sa monnaie, à la structure intérieure des coûts ou à des mutations technologiques, sociales ou politiques - ne s'inscrit pas à bref délai dans les chiffres du commerce extérieur. A brève échéance, l'exportateur entreprendra, en effet, tout ce qu'il pourra pour continuer à livrer. Il consentira des réductions de prix (dans sa propre monnaie) pour maintenir le niveau de ses prix (en monnaie locale) ou, tout au moins, pour ne suivre qu'en partie la hausse résultant de la revalorisation de sa monnaie. Dans l'immédiat, il acceptera même de faire des pertes, dans l'attente de temps meilleurs. Les chiffres des exportations - même lorsqu'ils sont en forte hausse - ne reflètent pas toutes ces circonstances; ils ne donnent qu'une faible idée des difficultés affrontées par les exportateurs et peuvent laisser croire que tout est pour le mieux et que la reprise est à portée de main. Mais lorsque les pertes accumulées atteignent un montant trop élevée, les ventes ne peuvent plus continuer sur le marché en question. Ce n'est qu'à partir de ce moment que les quote-parts du marché baissent dans la statistique.

C'est dire que l'évolution des statistiques du commerce extérieur est trompeuse. Nombre de contrats d'exportations conclus le sont à des conditions qui permettent à peine de couvrir intégralement les coûts. Du fait du handicap monétaire, les marges bénéficiaires fondent ou même deviennent négatives. Pour "tenir" certains marchés, c'est parfois une partie des réserves qu'on exporte avec la marchandise (!). Une telle situation est dangereuse et ne peut se poursuivre indéfiniment car le cash flow et la capacité d'investir et donc d'innover diminue,

Le Conseil fédéral et la Banque nationale ont pris toute une série de mesures pour remédier à cette situation. Elles ont renoncé, avec sagesse, à recourir à des mesures extrêmes qui causeraient plus de tort qu'elles ne soulageraient véritablement l'économie. Nous rejetons un contrôle des changes et nous attachons la plus grande importance au maintien de la stabilité de la valeur de la monnaie. Entre ces deux limites, le rayon d'action est restreint.

La position de la Suisse en tant que siège d'une industrie d'exportation s'est nettement détériorée. Il en résultera d'importantes et douloureuses adaptations de structures, dont il convient d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les conséquences pour ceux qui en sont touchés personnellement. La tendance au développement du secteur tertiaire va se préciser. Ceci ne veut pas dire que le secteur secondaire aura tendance à disparaître, bien au contraire. Notre industrie dispose d'un dynamisme et d'une capacité d'innovation peu communs. Néanmoins, certaines restructurations seront indispensables. L'Etat devrait se garder d'intervenir pour influencer cette évolution, car il n'est pas en mesure d'apprécier le mérite de survivre ou non d'une entreprise. Le maintien de structures dépassées, d'entreprises non rentables s'effectue toujours aux frais de l'ensemble de la collectivité, aux dépens des entreprises et branches saines. L'Etat doit se borner à créer des conditions de base

favorables à l'activité économique.

Le grave handicap subi par l'économie suisse par rapport à ses concurrentes étrangères du fait du niveau élevé du franc suisse donne une dimension supplémentaire à la lutte pour la stabilité intérieure. Cette dernière constitue l'un des éléments essentiels de la capacité de concurrence de l'économie. En outre, du point de vue de la politique fiscale et sociale, les autorités, et surtout la politique, devraient veiller à ne pas charger sans cesse l'économie de nouvelles charges. Durant la période de croissance de ces dernières années, les revendications des groupes sociaux à l'égard de l'Etat se sont accrues dans des proportions exagérées. La politique n'a pas opposé la résistance qui aurait été nécessaire pour maintenir l'évolution dans des proportions raisonnables. Se rend-on compte, par exemple, que les contributions à l'AVS ont augmenté de 60% en l'espace de 6 ans et que les taux maxima de l'impôt de défense nationale auront augmenté de 94% durant cette même période, si les propositions d'augmentation du Conseil fédéral sont acceptées. On oublie trop facilement que toute augmentation des charges fiscales et sociales doit être précédée de prestations économiques dont la réalisation est et sera encore beaucoup plus difficile ces prochaines années.

Lorsque les charges imposées à l'économie sont trop lourdes, lorsqu'est brisée la dynamique qui la fait tourner, lorsque la capacité de concurrence a fondu sous les charges, toutes les mesures de promotion des exportations - même les plus efficaces - ne servent plus à rien, pas même le renforcement des ambassade de Suisse à l'étranger. Il convient d'y songer pendant qu'il est encore temps.
